



Traité Yebamot

Michna 6 - Chapitre 4

תלה בקטן עד שיגדיל, ובגדול עד שיבוא ממדינת הים, ובחירש,
ובשוטה אין שומעין
לו; אלא אומרין לו, עליך מצוה, או חלוץ או יבם.

Si l'aîné des frères présents ajourne sa décision jusqu'à la majorité d'un frère mineur ou jusqu'au retour de l'aîné qui se trouve dans un pays d'outre-mer ou qu'il l'ajourne à cause d'un frère sourd ou fou on ne l'écoute pas et on lui dit : « C'est à toi qu'incombe la Mitsva : fais la 'Halitsa ou le Yiboum ! »



Questions au Rav Dayan (tome 5)

L'équipe Torah-Box est fière de vous présenter le tome 5 de la série "Questions au Rav Dayan", composé de 313 questions reçues par des Juifs à travers le monde sur le site Torah-Box depuis l'année 2014 à partir de laquelle Rav Gabriel Dayan a...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions